

# Ecole émancipée

**AVMG**

Association vaudoise des maîtres·ses de gymnase

**SVMEP**

Syndicat vaudois des maîtres·ses de l'enseignement professionnel

**SVMS**

Société vaudoise des maîtres·ses du secondaire

**sud**

**EDUCATION**

septembre 2021

## Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV)

# On nous ressert la soupe, en plus indigeste encore

Souvenez-vous.

En 2017, le Conseil d'administration (CA) de la CPEV décidait d'un plan conduisant à l'élévation de 2 ans de l'âge minimum de la retraite (à 62

et 64 ans, pour les personnes actuellement à 60 et 62 ans).

Nous avons mené une mobilisation et une négociation aussi exemplaires que légitimes pour imposer le retrait de ce plan. Et nous avons réussi. La CPEV a dû revenir au plan de 2013 pour la période s'achevant au 31 décembre 2022.

Pour rappel et dans les grandes lignes, la CPEV est tenue par la Loi fédérale d'atteindre un taux de couverture (le taux de couverture est le rapport entre les obligations de la Caisse, à savoir les rentes à verser, et sa fortune) de 80% en 2052. Ce taux était de 68,5% en 2018, et de 72,3% en 2019.



En ce sens, un plan doit être présenté par le Conseil d'administration de la CPEV tous les 5 ans. Le prochain doit donc entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Cette obligation légale, rappelons-le, n'est dictée par aucune nécessité en matière de sécurité à long terme des institutions de prévoyance, en particulier publiques et constituées en primauté de prestations, comme c'est le cas de la CPEV. En effet, c'est une décision purement politique consistant à augmenter les capitaux à disposition des marchés. Cela sert d'abord les opérateurs (banques, assurances, autres investisseurs) qui cherchent des capitaux, et pas l'intérêt des travailleur·ses assuré·es et des pensionné·es.

De surcroît, établir des prévisions raisonnables pour une Caisse de pensions à l'horizon de 2052 relève de la fiction.

Quel est l'état réel de santé de la CPEV à l'heure actuelle?

Année	Performance en %
1998	7.32
1999	10.63
2000	3.73
2001	-4.86
2002	-6.49
2003	9.23
2004	4.97
2005	12.38
2006	7
2007	3.45
2008	-12.82
2009	9.66
2010	2.8
2011	0.20
2012	7.93
2013	10.60
2014	7.50
2015	3.20
2016	3
2017	8.10
2018	-2.80
2019	13.60
2020	4.60
<b>Moyenne</b>	<b>4.48</b>

Le rendement de 2020 est de 5%, performance nette. Le taux de rendement moyen atteint presque 4,5% sur les 20 dernières années (parmi lesquelles il faut compter l'année catastrophique de 2008).

Or, le CA et les experts ne fondent pas leurs prévisions sur le rendement réel de la Caisse mais sur le taux technique. De quoi s'agit-il? Le taux technique est le taux de rentabilité moyen espéré. Dans les prévisions que le CA vient de délivrer à l'Assemblée des délégué-es et aux syndicats, le taux retenu pour les prévisions était de 3,25% en 2013, 2,5% en 2018, 2% en 2023. Autrement dit, il baisse tendanciellement. Sur quelles bases précises, nul ne le sait. Mais qui peut croire à des prévisions de rendement qui baisserait tendanciellement sur les trente prochaines années, quand on observe le rendement réel de la Caisse sur les vingt dernières?

**En réalité, le taux technique est une fiction justificatrice, une prophétie auto-réalisatrice et un outil**

**de démantèlement des retraites et des rentes.** On détermine qu'il baisse pour justifier toutes les mesures de restrictions en matière de retraite tandis qu'en réalité les rendements des capitaux suivent une évolution réelle plus favorable. Question: qui empêche la différence? C'est une extorsion organisée, rien de moins, depuis les poches des assuré-es et pensionné-es vers celles des gros opérateurs et détenteurs de capitaux.

Le CA a lâché dernièrement quelques documents, lacunaires, sur les hypothèses sur lesquelles il travaille. C'est insuffisant. Nous exigeons les rapports complets des experts, celui des assurances (AON), mais également le (ou les?) rapport(s) d'expertise (bancaires?) sur l'évolution des rendements. Le CA en a admis l'existence. Nous voulons tous les textes, nous les voulons maintenant. Ce sont nos retraites. Nous savons lire, et nous savons compter. Alors nul besoin «d'abstracts» lénifiants et simplificateurs.

Pire. Le plan prévu, rejeté par notre mobilisation en 2017, ne serait même plus suffisant. Ainsi qu'il l'a annoncé le 24 juin 20221, le CA travaille maintenant sur (au moins) deux nouvelles variantes qui aggravent les conditions de retraites:

	Plan actuel	Plan 2017 (renvoyé à 2023)	Variante 2023 – 65 ans	Variante 2023 – 64 ans
<b>Durée de cotisation</b>	38 ans	38 ans	40 ans	40 ans
<b>Âges minimum</b>	60 et 62 ans	62 et 64 ans	62 et 64 ans	<i>supprimés</i>
<b>Âge terme</b>	63 ans	63 ans	65 ans	64 ans
<b>Âges d'entrée</b>	22 et 24 ans	22 et 24 ans	22 et 24 ans	22 ans
<b>Mesures transitoires</b>	–	?	?	?

On notera que les nouvelles variantes diminuent la portée, voire supprime la rente-pont et touchent particulièrement les femmes, qui pourraient se trouver matériellement dans l'impossibilité de prendre une retraite à l'âge AVS.

Attention, le simulateur à disposition sur le site de la CPEV ne donne qu'une projection fondée sur le plan de 2017, qui n'est plus d'actualité. Il ne faut donc pas s'y fier. Il n'est pas prévu de nouvelle version dans l'immédiat.

A l'occasion de la dernière Assemblée des délégué-es du personnel de la CPEV, une résolution proposée par SUD, la FSF et le SSP a été votée:

### **Résolution**

*A l'occasion de l'Assemblée des délégué-es de la CPEV, tenue le jeudi 24 juin 2021, les élu-es du personnel ont pris connaissance des éléments concernant la situation financière de la caisse et notamment le rendement de ses investissements, ainsi que l'état des provisions et de la réserve de fluctuation de valeur. Tout indique que les moyens financiers existent pour maintenir les prestations de la caisse sans dégradation pour ses assuré-es et ses retraité-es.*

*Il est inadmissible de se baser sur des projections pessimistes faites par des expert-es pour péjorer les conditions de retraite des salarié-es de la fonction publique. Des sacrifices importants ont déjà été faits et nous nous opposons à toute nouvelle baisse de nos conditions de retraite alors que les moyens sont là.*

*L'Assemblée se prononce donc pour le maintien des prestations et refuse toute dégradation de celles-ci. Elle demande la reconduction du plan 2014 prolongé en juin 2017, sans modification.*

*Lausanne, le 24 juin 2021*

De surcroît, SUD a écrit à deux reprises au CA avec des questions relatives à l'élaboration de projections qui tiennent compte de taux techniques plus élevés que ceux qui sont retenus par les experts (3,2%; 3,75% ou égal au rendement moyen des 20 dernières années), ainsi qu'à la constitution et à l'usage des réserves considérables mises sur pied par la Caisse. Nous avons également interrogé la Caisse sur les parts respectives du financement destiné à la recapitalisation de la caisse d'une part et aux prestations aux pensionné-es d'autre part. Car, c'est bien de cela qu'il s'agit: une part significative des cotisations sert à la recapitalisation et à la constitution de réserves plutôt qu'à des prestations effectives.

En l'état, le futur plan, quel qu'il soit, doit entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Mais attention, le calendrier d'information, de négociations et de mobilisation est très serré. Il est donc impératif que les travailleur-euses assuré-es soient pleine-

ment informé-es des positions retenues par les dirigeant-es de la Caisse dès la rentrée d'août 2021, et au plus tard à fin décembre 2021.

Les personnes proches de la retraite doivent disposer d'une année au minimum pour se déterminer sur leur sort personnel. Il en va en effet potentiellement d'une augmentation sans transition de 2 à 5 ans de travail supplémentaire sans même être sûr-e de ne pas perdre de rente (puisque l'abaissement de l'âge d'entrée ne pourrait être compensé). Aussi, le CA doit délivrer immédiatement tous les documents et le Conseil d'Etat qui domine toute cette manoeuvre doit ouvrir des négociations. Pour l'heure, ce dernier ne daigne recevoir les syndicats que pour une brève rencontre à mi-septembre. C'est insuffisant et irrecevable.

Le rendement réel doit être un élément déterminant de l'évolution de la politique des prestations. Nous exigeons donc la prorogation du précédent accord pour une durée de 5 ans supplémentaire (jusqu'en 2028), avec renégociation en 2026, et sans autre modification d'ici là.

**Toutes et tous mobilisé-es, en nombre, dans la rue et sur nos lieux de travail à la rentrée! Il faudra imposer nos solutions. Aucune dégradation des conditions et des prestations de retraite n'est admissible!**



# SUD REVENDIQUÉ

## Dans l'immédiat:

- Le maintien en vigueur du plan actuel pour une durée de 5 ans supplémentaires (jusqu'en 2028), avec renégociation dès 2026.
- L'indexation immédiate des rentes en tenant compte de l'augmentation réelle du coût de la vie.
- L'ouverture rapide d'une négociation digne de ce nom entre les syndicats et le Conseil d'Etat employeur.
- Un bonus pour les femmes cotisant à la CPEV, reconnaissant le travail non-payé de soin aux proches, et intégrant un rattrapage financier à la charge de l'employeur pour corriger l'inégalité salariale entre les femmes et les hommes.
- La transmission par le CA et le Conseil d'Etat aux syndicats et aux représentant-e-s des assuré-e-s et des pensionné-e-s de tous les documents concernant les analyses et les expertises de la CPEV ainsi que de la publicité des votes dans les diverses structures de la CPEV.

## Et pour la suite:

Pour SUD, un système de retraite viable et juste implique:

- de travailler moins, mieux et autrement.
- d'arriver à l'âge de la retraite en bonne santé.
- de baisser l'âge de la retraite à 60 ans pour toutes et tous.
- de prendre des décisions collectivement et à la base, ce qui implique donc, en matière de retraites, une vraie gestion démocratique de la CPEV par les travailleuses, travailleurs et pensionné-e-s
- de refuser la paupérisation liée à l'âge, par l'augmentation généralisée des rentes et l'introduction d'une 13<sup>e</sup> rente.
- d'améliorer les suppléments temporaires (pont) AVS.
- d'allouer les ressources indispensables à la CPEV pour conserver les acquis et améliorer les prestations - par exemple par l'augmentation de la cotisation patronale.

## Bulletin d'adhésion

Nom: \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_ Npa/localité: \_\_\_\_\_

N° tél.: \_\_\_\_\_ Adresse @: \_\_\_\_\_

### Ordre d'enseignement (cocher la réponse qui convient)

Primaire     Secondaire I     OPTI

Gymnase     Professionnel     Degré tertiaire (uni, hes, hep, etc.)

Etablissement(s): \_\_\_\_\_

*Bulletin à renvoyer à:*

**SUD-Education**, place Chauderon 5, 1003 Lausanne  
ou par mail à [info@sud-vd.ch](mailto:info@sud-vd.ch)

[Formulaire d'adhésion en ligne disponible à l'adresse: [www.sud-vd.ch/adhesion](http://www.sud-vd.ch/adhesion)]